

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^l^e
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste,
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Times du 23 mai :

« Si la Suède se joint aux puissances occidentales et leur apporte l'appui que sa situation géographique et ses connaissances topographiques permettent d'en attendre, leur honneur serait engagé de la manière la plus solennelle à la garantir, et en entrant dans la guerre elle aurait la chance de gagner plus sans courir celle de perdre plus que ses alliés. La Suède, la Prusse, le reste de l'Allemagne et tous les pays qui croient pouvoir rester neutres doivent avoir toujours à la pensée un argument important. Ces nations savent que l'Angleterre et la France combattent pour leur cause, pour la cause de la civilisation et l'indépendance des peuples. Mais que peut-il arriver si, par suite de la timidité et de l'inertie des autres peuples, ce succès est incomplet, si la Russie se trouve encore assez forte à la fin de sa lutte pour se venger de ceux qui n'ont eu ni le courage d'être contre elle ni celui d'être pour elle; s'ils laissent passer l'occasion de s'émanciper eux et leur postérité de l'influence que la Russie a si longtemps exercée sur leurs affaires intérieures? En ce cas leur position serait pire qu'auparavant. Il est impossible de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre. L'influence de la Russie diminuera ou elle augmentera, et la meilleure manière d'empêcher son accroissement est de faire cause commune avec les puissances occidentales jusqu'à ce que nous dictions une paix qui protège les intérêts européens partout où ils auront été opprimés ou menacés par l'ascendant russe. »

Les lettres de Saint-Petersbourg signalent le manque complet d'affaires dans cette capitale et expriment la crainte que la plupart des maisons de commerce allemandes ne puissent longtemps résister à cet état de chose. L'Empereur persiste dans sa politique agressive. L'argent monnoyé à presque complètement disparu, les fabriques sont fermées. — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Une lettre de Bucharest, en date du 12 mai, transmet au *Wanderer* de Vienne les nouvelles suivantes des bords du Danube : On assurait que Rassova avait été prise par les Russes, mais il est cer-

tain maintenant que cette nouvelle n'est pas exacte. Le 2, les Russes ont attaqué Rassova avec fureur de deux côtés différents et ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Depuis le 2, ces attaques se renouvellent tous les jours, mais sans succès. Nos nouvelles de Rassova vont jusqu'au 8, et à cette date la place tenait encore. Le général Luders a reçu l'ordre de tourner cette place s'il n'était pas possible de la prendre avant le 11. Les Turcs passent en masse le Danube près de Tournoukai, et on s'attend à une nouvelle attaque contre Olenitza. Dans l'affaire importante de Tournou qui a eu lieu le 28 avril, les Russes ont fait des pertes énormes. Un seul régiment a perdu 400 hommes. Depuis le 2 mai, les combats continuent, près de Tournou, les Turcs ont occupé toutes les îles en deçà et au-delà de l'embouchure de l'Aluta, et la plupart des troupes russes qui cernaient Kalafat ont été dirigées sur Islas et Tournou. Hier on disait que les Turcs avaient pris Tournou et qu'ils s'y fortifiaient. Jamais nous n'avons vu arriver autant de blessés venant du Danube, ce qui prouve que les Turcs sont décidés à ne pas céder de bon gré. — Havas.

On écrit de Thessalie, à la date du 5 de ce mois : Les Hellènes qui menaçaient la plaine ont continué leur mouvement rétrograde et sont maintenant sur la frontière grecque. Ce mouvement a été si rapide que les rayas de Salonique l'impudent plutôt à des ordres expédiés de Grèce qu'à l'action des troupes turques. Les montagnes de Zagora et d'Aya et le versant occidental de l'Olympe sont toujours occupés par les Hellènes. (Moniteur).

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur*, après avoir promulgué la convention relative aux prises, conclue entre la France et la Grande-Bretagne, et les instructions pour les commandants des bâtiments de guerre de S. M. l'Empereur des Français et de S. M. la Reine d'Angleterre, annonce : 1^o que l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral Hamelin et celle de l'Océan, que commande M. le vice-amiral Bruat, se réunissent dans la Mer-Noire, sous les ordres du premier de ces officiers généraux ; 2^o que l'escadre de la Baltique, commandée par M. le vice-amiral Parseval Deschènes, à laquelle sont joints huit nouveaux bateaux à vapeur, est compo-

sée de trente-et-une voiles ; 3^o que la subdivision navale, sous les ordres du contre-amiral Le Barbier de Tinan, destinée à agir dans les eaux de la Grèce, est portée à quatorze bâtiments dont neuf à vapeur ; 4^o qu'en outre de ces escadres, 17 frégates et corvettes à vapeur resteront armées dans le port de Toulon, prêtes à prendre la mer et en situation d'embarquer 12,000 hommes de troupes expéditionnaires ; 5^o qu'enfin, on arme une quatrième escadre, dite de réserve, composée de 14 vaisseaux de ligne, entièrement neufs, dont 7 à hélice. Cette escadre est destinée à pourvoir aux éventualités et à protéger, au besoin, le drapeau de la France sur toutes les mers du globe.

EXTÉRIEUR.

CHILI. — On écrit de Santiago, le 31 mars :

Depuis longtemps, le gouvernement chilien faisait des démarches auprès des autorités supérieures de l'ordre des Sœurs de Saint Vincent-de-Paul, afin d'obtenir l'envoi d'un certain nombre de ces religieuses, auxquelles il désirait confier la direction des hôpitaux de la capitale. Ce vœu vient d'être exaucé : le trois-mars le *Magellan* a débarqué à Valparaiso, le 16 de ce mois, trente Sœurs de charité françaises, qui sont arrivées ici le 29. La population les a reçues avec enthousiasme : la ville entière était pavoisée ; l'intendant, à la tête de la municipalité et d'une députation des dames, est allé les recevoir à leur entrée et les a conduites à la cathédrale, aux portes de laquelle l'Archevêque et son clergé les attendaient pour chanter un *Te Deum* en action de grâce. Elles vont être réparties entre les deux hôpitaux d'hommes et de femmes de Santiago, qu'elles seront chargées d'administrer.

« On a déjà si bien compris, dans ce pays, le dévouement de ces admirables filles, que, pendant l'année dernière, les habitants de Copiapo ont réuni par souscription une somme de 7,000 piastres, afin de faire venir aussi de France une douzaine de Sœurs de charité pour l'hôpital de la ville, ainsi que plusieurs autres religieuses qui se consacrent spécialement à l'éducation des jeunes filles. Dans ce but, une dame a fait don d'un terrain d'un revenu annuel de 1,200 piastres, et de plus, elle a pris l'engagement d'élever à ses frais un édifice destiné au futur établissement. » (Moniteur).

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Cependant le docteur Crécelius, emporté par l'ardeur de la science, écartait les plis du manteau.

— Tout espoir n'est peut-être pas perdu, disait-il : s'il reste seulement un souffle de vie, nous tenterons de sauver ce malheureux.

Le corps apparut tout-à-coup aux regards, le visage défiguré, les vêtements souillés de boue et de sang ; cependant il était impossible de le méconnaître.

— C'est Pinck, murmura le bailli. — C'est Pinck, répétèrent les assistants.

Le docteur Crécelius s'empressa de chercher le pouls ; mais à peine l'eût-il touché, qu'il se releva.

— Cet homme est mort, en effet, depuis plusieurs heures, dit-il.

Il y eut un moment de funèbre silence.

— Qui l'a tué ! demanda Frantzia d'une voix vibrante. Personne ne répondit.

— Quel que soit le meurtrier, reprit le justicier d'un air sombre et grave, je ferai mon devoir ; je serai sans pitié pour l'assassin, fût-il mon propre fils... Mathias, Michel, restez ici, et préparez-vous à répondre à mes questions... Docteur Crécelius, je vous requiers, en vo-

tre qualité de médecin, de m'assister dans l'enquête que je vais commencer. Rodolphe, vous tiendrez la plume. — Ne vous pressez pas tant, Bailli, dit le baron Wernigerode ; je ne peux croire que cette mort soit le résultat d'un crime, et sans doute le docteur Crécelius est de mon avis. — Je crains le contraire, Colonel, répliqua le docteur à voix basse. — Mais qui l'a tué ? qui l'a tué ? répétait toujours Frantzia avec stupeur ; est-ce le spectre ou une créature de ce monde ? — Ce n'est pas un spectre, ma fille, dit le bailli ; il n'y a rien de surnaturel, nous en avons maintenant la preuve dans les étranges et lugubres événements qui se déroulent autour de nous... Enfin, Dieu sait la vérité, et il la laissera bientôt se manifester... Retire-toi, tu es déjà restée trop longtemps ici.

Et il voulut l'entraîner vers l'escalier qui conduisait à l'étage supérieur de la maison ; mais la jeune fille, avant de sortir, vint s'agenouiller devant le corps sur lequel on avait jeté le pan du manteau :

— Pinck, dit-elle avec douceur, vous avez eu de grands torts envers moi, mais vous en avez été cruellement puni... Que Dieu vous pardonne vos fautes, comme je vous les pardonne !

Puis elle se leva, et suivit son père.

Le colonel se rapprocha précipitamment de Crécelius :

— Eh bien, Docteur, demanda-t-il très-bas, vous

croyez donc que votre protégé... — C'est lui, colonel... ce ne peut être que lui. — Mais comment cela s'est-il fait ? — Que sais-je ? Sa haine contre Pinck lui avait tourné la tête ; seul avec lui, irrité peut-être par quelque imprudente provocation, il se sera vengé... Du reste, nous allons suivre avec attention les investigations du bailli, et nous agirons suivant les circonstances.

En ce moment le vieux Stengel rentrait dans la salle, et l'enquête commença aussitôt. Elle se prolongea pendant le reste de la journée. Sur le soir, le colonel Wernigerode se montra aux montagnards, réunis au Brocken-Werthaus par la curiosité, et il annonça brièvement que, tout bien examiné, la mort de Pinck devait être attribuée à un simple accident.

Il resta donc avéré, parmi les habitants du Brocken, que Pinck était tombé du haut du Rosstrapp en errant la nuit dans les ténèbres et que sa fin tragique ne pouvait être imputée à personne. D'ailleurs le favori du comte était généralement détesté, et son sort n'inspirait aucune pitié, même à ceux qui l'avaient flatté quand il était puissant. (La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 24 MAI.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94 75.
5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 68 20.

BOURSE DU 26 MAI.

4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 95 20.
5 p. 0/0 hausse 1 75 cent. — Fermé à 69 95.

Angers. — Un accident est arrivé mardi au pont en construction de la Basse-Chaine.

Vers onze heures, quatre ouvriers étaient occupés à monter une pierre de taille à l'aide d'une grue placée sur le second cintre. Tout-à-coup cette machine s'est affaissée sur le cintre où elle est restée, brisant dans sa chute le pont établi entre les deux piles dans une longueur d'environ dix mètres. Les ouvriers placés au sommet de la grue sont tombés sur le cintre; et un seul a été blessé à la jambe, le nommé Noyer, Pierre, journalier, demeurant rue Brault. Cet homme a été transporté sur-le-champ à son domicile. On attribue cet accident à une forte bourrasque qui a eu lieu à ce moment. Le dommage matériel est peu considérable. (Maine-et-Loire.)

Le Mans. — On lit dans l'Union de la Sarthe :

Il va paraître, pour être vendu pendant les fêtes, un petit livre de poche qui est destiné à avoir un grand succès. C'est le programme détaillé des fêtes qui auront lieu au Mans à l'occasion de la cérémonie de l'inauguration du chemin de fer. Le texte, qui contiendra les renseignements les plus minutieux et les plus exacts, journée par journée, sur les réjouissances publiques, concert, cavalcade, bals, spectacles qui rempliront le festival du Mans, sera accompagné de charmants dessins, par M. Moulin, représentant la cavalcade avec tous ses personnages et tous ses chars, la cérémonie de la bénédiction des locomotives avec une vue de la gare, le quinconce des Jacobins avec ses théâtres, mâts de cocagne, oriflammes, orchestres de danse, le bal de la ville, etc.

Ce petit livre, dont le prix sera très-modique, sera véritablement indispensable pour les étrangers qui y trouveront l'indication de l'emploi de leur temps heure par heure, et sera en même temps, à cause des gravures, un souvenir précieux qu'ils pourront emporter de notre ville.

FAITS DIVERS.

On vient d'appliquer au jardin zoologique d'Anvers le système de l'hydro-incubation pour faire éclore les œufs de poules et de casoars, système qui peut, sans aucun doute, s'étendre sur toutes les espèces de volatiles. On sait en quoi il consiste : c'est tout simplement l'action de l'eau chaude maintenue à une température égale, qui remplace celle de la mère. Voici en quels termes le *Précurseur* rend compte de l'expérience faite à Anvers :

L'expérience a parfaitement réussi. On a vu des poussins briser la coquille de leur œuf, en sortir prestement, et s'élaner aussi pleins de vie que si l'incubation n'eût pas été factice. Il en est né plus de trente depuis deux jours, et chaque jour en verra se produire. Il y avait foule pour voir ce curieux spectacle.

Mais le tout n'est pas de les faire éclore, il faut les faire élever, il faut leur donner l'équivalent de ce que leur donnerait la mère qui leur manque. On y a pourvu au moyen d'une autre machine également ingénieuse, dans les compartiments de laquelle ils trouvent la chaleur qui leur est nécessaire, un abri, du sable à gratter et la nourriture qui leur convient. (Agriculture.)

— On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

« On sait combien certaines vallées du Laonnois, comme celles de Saint-Erme et de Foudrain, pour ne citer que deux exemples, produisent et exportent de cerises. On ne lira pas sans intérêt les détails qui suivent sur l'emballage de ces fruits, ses soins et ses précautions. Ces renseignements pourront être utiles dans nos contrées.

» Pour les fruits, le marché par excellence où tout ce qui se mange peut être vendu en quantités pour ainsi dire illimitées, c'est Paris. Certains fruits qui, par leur nature délicate, ne semblent pas pouvoir être transportés à des distances un peu considérables, viennent cependant d'assez loin s'offrir aux consommateurs de la capitale; ils y arrivent aussi frais que s'ils venaient d'être cueillis, grâce à l'art de les emballer dans des paniers où ils peuvent séjourner quarante-huit heures et braver toutes sortes de chocs et de secousses sans subir aucune altération.

» L'art de bien disposer les paniers renfermant des cerises et des groseilles se nomme, en termes de jardinage, *baquer*; c'est un talent que possèdent au suprême degré les femmes et les filles des cultivateurs dans le rayon d'approvisionnement de Paris.

» Voici comment elles procèdent à cette opération.

» Les fruits, cueillis le plus délicatement possible, sont d'abord déposés dans de grands paniers ronds, plats, qui se portent sur la tête. A mesure qu'elles les reçoivent, les femmes emballent les

fruits dans d'autres paniers dont la charge est ordinairement de quatre à cinq kilogrammes. La forme de ces paniers est parfaitement appropriée à leur destination : ils sont faits en osier brun revêtu de son écorce; leur texture est assez lâche pour qu'on puisse de distance en distance y insérer des branches de châtaignier affilées par le gros bout et chargées de toutes leurs feuilles. Le fond de chaque panier est garni d'un lit épais des mêmes feuilles.

» Ces dispositions prises, on remplit les paniers en élevant le fruit en forme de dôme à la hauteur du sommet de l'anse. Alors, toutes les extrémités des branches sont rabatues sur le fruit; on les fait passer par dessus l'anse du panier en les enlaçant les unes dans les autres; le tout est assujéti par quelques tours de grosse ficelle, et l'emballage est terminé. Un panier de cerises ou de groseilles bien *baqué* peut voyager sans grande précaution et sans danger pour les fruits qu'il contient, non-seulement en bateau et en wagon de chemin de fer, mais encore sur l'impériale d'une diligence, ou même dans une mauvaise charrette et par de mauvais chemins.

» Le procédé qui vient d'être décrit n'est guère pratiqué ni connu hors des départements qui environnent celui de la Seine, et qui envoient des fruits à Paris. A mesure que se complète le réseau de chemins de fer aboutissant à la capitale, les départements du Centre et du Midi se mettent en mesure de profiter des avantages résultant de ces voies rapides de communication.

» De vastes vergers récemment plantés livreront dans un avenir prochain des quantités importantes de toutes sortes de fruits à la consommation parisienne. Parmi ces fruits, les cerises, guignes, bigarreaux, ne pourront arriver en bon état à leur destination que dans des paniers soigneusement *baqués*.

» Les cerises des départements du Midi se vendent à Paris à des prix fabuleux, à l'époque où le rayon de Paris n'en a pas encore à envoyer au marché; on en jugera par le calcul suivant : Un kilogramme de cerises est vendu, rendu à Paris, 2 fr. dans la seconde quinzaine de mai. Des revendeurs achètent ces premières cerises pour en garnir des bâtons de feuilles de muguet pliées; chaque bâton porte six cerises, du poids moyen de trois grammes et un tiers. On peut donc faire, avec un kilogramme de cerises, cinquante bâtons vendus dix centimes la pièce. Ainsi d'un kilogramme de cerises la revendeuse retire, par la vente des bâtons de cerises, 5 fr., dont il faut déduire le prix très-minime des bâtons et des feuilles de muguet.»

— La police était informée depuis quelque temps que des joueurs de profession se réunissaient presque chaque nuit dans une dépendance d'un brillant café du faubourg Saint-Honoré, à Paris, et que des étrangers et des fils de famille avaient été dépouillés de sommes importantes par les grecs et les chevaliers d'industrie qui les y avaient attirés.

La nuit dernière, un commissaire de police aux délégations, agissant en vertu de mandats décernés par M. le préfet de police, s'est présenté à l'improviste, assisté de M. Hebert, officier de paix spécial, et de ses agents, à la porte du salon particulier où se réunissaient les joueurs. Le garçon qui les servait ayant fait jouer le secret de la serrure, les deux fonctionnaires, revêtus de leurs insignes, ont fait invasion dans la salle, dont le centre était occupé par un tapis vert.

On se ferait difficilement une idée du tohu-bohu causé par leur vue. Vingt personnes effarées cherchant à fuir ou se précipitant sur l'argent de la banque et des enjeux, furent cependant contenues par les agents, et lorsque l'ordre se fut un peu rétabli, on put procéder à l'examen du personnel qui jouait le baccarat dans ce tripot.

Des grecs, dont un repris de justice, des réfugiés, le maître d'hôtel d'un prince, deux étudiants, un compagnon charpentier, un comte, un commis placier, un agent d'affaires un marchand du Mont-de-Piété, plusieurs propriétaires: tel était l'assemblage des personnes dont les noms, qualités, professions et domiciles ont été consignés au procès-verbal. L'argent que plusieurs avaient caché jusque dans leurs bottes a été saisi ainsi que le mobilier.

(Univers)

CHRONIQUE LOCALE.

Bureau Télégraphique de Saumur, rue Beaurepaire, en face de la Sous-Préfecture.

Les dépêches privées sont reçues de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Le prix d'une dépêche pour la France se compose de :

0 fr. 10 c. par myriamètre.

2 fr. 00 c. de droit fixe.

1 fr. 00 c. de port pour Paris, et 0 fr. 50 c. pour la Province.

Les lignes télégraphiques françaises communi-

quant directement avec l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, on peut transmettre des dépêches à la destination de toutes les villes de ces différentes contrées.

Le chef de service,
A. D'ETROYAT.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 26 mai.

Le *Moniteur* a publié aujourd'hui, dans l'après-midi, un supplément extraordinaire contenant un rapport sur le budget des recettes et un rapport sur le nouveau projet de loi relatif à l'instruction publique.

D'après des correspondances de Stockholm, du 19 mai, Sir Ch. Napier n'avait fait aucune tentative contre Revel, contre l'île d'Aland, ni contre Gustassaven. La première chose qu'il songeait à faire c'était d'empêcher que la division russe d'Helsingfort allât rallier l'escadre russe de Croustadt. — Havas.

« Constantinople, 13 mai, voie de Marseille.

» Le navire le *Descartes* a quitté la station de Sévastopol, le 11. A cette date, les flottes croisaient toujours devant cette place; mais il fait un brouillard si épais, dit le *Journal de Constantinople*, que les vaisseaux amiraux sont obligés de tirer fréquemment des coups de canon, pour déterminer leur position.»

« Malte, 22 mai, par Marseille.

» La division commandée par le général Foray est partie aujourd'hui, embarquée sur quatorze bâtiments à vapeur. Elle occupera Athènes le 25.

» Les troupes russes manœuvrent pour couper les communications entre Varna et Silistrie. — Une division de l'armée anglaise doit s'être embarquée à Constantinople pour Varna. — Des corps français marchent vers les Balkans. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 mai.

NAISSANCES. — 1^{er}, Henri Renault, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 2, Edouard-Gorges Delomone, rue Royale; — Emma Gaschet, rue de Fenet; — 3, Armand-Celestin Desmazures, rue de Fenet; — 4, Alice-Augustine Audouin, rue de la Visitation; — 8, Marine Landais, rue de Fenet; — Marie Landais, rue de Fenet; — Arsène-Mari-Augustine Bellanger, rue d'Orléans; — 9, Eugène Augereau, rue Daillé; — Hermance Toquebiol, au magasin à fourrages; — 11, Marie Thebault, rue Haute-Saint-Pierre; — Georges Richard, rue du Portail-Louis; — Marie-Augustine Veaux, rue Saint-Nicolas; — 12, Claire-Marie-Eugénie Leflet, rue Saint-Nicolas; — Victor-Auguste Brunet; — 15, Baptistine-Alphonse Villhem, rue des Capucins; — Marie-Joséphine Beunier, rue de la Chouetterie; — Euphrasine Souriceau, rue Courcouronne.

MARIAGES. — 1^{er}, Louis Mollay, meunier, a épousé Jeanne Bougreau, cultivateur, tous deux de Saumur; — Louis Houdia, négociant, à Chinon, a épousé Clarisse-Hortense Fouquereau, sans profession, de Saumur; — 4, Charles-Ariste Lange, bijoutier, a épousé Clotilde Touzé, sans profession, tous deux de Saumur; — 15, Jean Bouli-sière, farinier, a épousé Jeanne Courtigné, ouvrière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Joseph Ploquin, marchand grainetier, 53 ans, à la Croix-Verte; — Charles Pomerai, 5 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Louise Aubin, 59 ans, célibataire, au Petit-Puy; — Prudent Vebret, 15 jours, rue de Fenet; — Tessier, mort-né, à la Croix-Verte; — 2, Arthémise Prudence Fromont, 11 ans, rue Braud; — 3, Clément Jaunault, cordonnier, à l'Hôpital; — Marie Rebion, fileuse, 66 ans, veuve Debron, à l'Hôpital; — 4, Dreux, au Puits-Neuf; — 6, Joseph Jouanet, maçon, à l'Hôpital; — Augustine Moret, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 8, Louis Tourneux, militaire, 21 ans, à Lorient; — Florentine-Louise Niesseron, place de la Bilange; — Anne Menard, plaigneuse, 49 ans, femme Delpont, à l'Hôpital; — 9, Guillaume Bellegaud, cloutier, 47 ans, à l'Hôpital; — 13, René Vielle, journalier, 70 ans, place Saint-Nicolas; — Marie-Joséphine Tafforeau, 13 ans, à l'Hôpital.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

14 Mai, Jacques-Théodore Danilly, soldat au 12^e chasseurs, et Marguerite-Joséphine-Rose Dehamas, journalière, tous deux de Saumur; — René Gallais, cultivateur, de Vivy, et Adèle Moulin, marchande mercière, de Saumur; — Jean Mercier, marchand de charbon, à Vernantes, et Jeanne-Julienne Rousiou, domestique, de Saumur; — Ambroise-Jules Poinçon de la Blanchardière, vérificateur de l'enregistrement, à Rennes, et Marie-Elisabeth-Michelle Morvonnais, propriétaire, à Pleudehen.

21 Mai, Antoine Chantreau, cultivateur, à Benais, et Anne Bruneau, journalière, à Saint-Martin; — Amand Bellanger, cordonnier, et Emélie Duvary, ouvrière, tous deux de Saumur; — Eugène Touchet, meunier, et Renée-Marie Pontoire, domestique, de Saumur; — Aristide-Clément Favre, propriétaire, à Saumur, et Anna-Hélène Babuty, propriétaire, à Loches;

— Frédéric Bontemps, poëlier, et Marie-Ernestine Rchat, sans profession, de Saumur; — Jules Esnault, cultivateur, de Varranis, et Anne Nepvoit, marchande, de Saumur.

Nous avons entre les mains les deux premiers volumes des *Oeuvres de l'Empereur Napoléon III*. Cette publication est un véritable événement politique, car, en permettant d'étudier dans les secrets intimes de sa pensée le Prince que la France a placé à sa tête, elle fait connaître les mobiles qui ont

inspiré ses actes et apprécier par là même, sous toutes ses faces, les merveilleuses prérogatives de son génie. Jamais les œuvres d'un souverain n'ont été publiées de son vivant; il n'appartenait qu'à Napoléon III de se livrer ainsi au jugement de ses contemporains; ce jugement, nous en sommes sûrs, ne lui sera pas moins glorieux que celui de la postérité.

L'édition des *Oeuvres de Napoléon III* que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs est une merveille de typographie, un nouveau chef-d'œuvre de

l'art français; elle est de plus consciencieusement faite, très-complète et publiée avec l'assentiment de Sa Majesté, qui a daigné témoigner à l'éditeur sa satisfaction toute particulière pour les soins intelligents qu'il a apportés à cette publication.

Du reste, nous ne saurions mieux faire, pour en donner une juste idée, que de reproduire intégralement le prospectus publié par l'éditeur.

(Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

PURGE

D'hypothèques légales.

(Article 2194).

D'un premier acte, reçu par M^e Dion et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-trois décembre mil huit cent cinquante-trois, enregistré, transcrit à Saumur le quatre janvier mil huit cent cinquante-quatre, volume deux cent quarante-quatre, numéro treize,

Il appert:

Que M^{me} Louise-Marie Brière, veuve de M. François Rousteaux, en son vivant professeur de rhétorique, ladite dame maîtresse de pension, demeurant à Richelieu (Indre-et-Loire).

A vendu avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques,

A M. François Berge, menuisier, et à M^{me} Moreau, son épouse qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas,

Une maison, située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, portant le numéro trente-neuf, occupée en partie par les acquéreurs, composée: 1^o d'une grande boutique sur la rue et une arrière-boutique ayant cheminée, une grande cour derrière, une pompe, deux caves et trois caveaux, latrines, une chambre à cheminée et à alcôve ayant deux cabinets, un de chaque côté, un autre cabinet avec croisée; à côté de la boutique est un corridor commun avec le propriétaire de la maison qui joint; 2^o au premier étage, palier et escalier communs; au premier palier, balcon et galerie donnant sur la cour et servant de communication, grande chambre avec cheminée en marbre, alcôve, placards, garde-robe, petit cabinet à côté avec petite cheminée, deux autres chambres à cheminée en marbre, placards, cabinet, croisées donnant sur la rue; 3^o au second étage, balcon et galerie donnant sur la cour, trois chambres à cheminée, cabinets; 4^o au troisième étage greniers et chambre en mansarde; Le tout joignant, quant à la façade, la rue Saint-Nicolas, du levant la maison Brière, au couchant Davenne, au midi Dorizon ou héritiers.

En outre, comme dépendances de la maison qui vient d'être désignée: au fond de la grande cour dont il a été parlé, corps de bâtiment composé d'une chambre à cheminée, petit jardin contenant environ un are quatre-vingt-quatre centiares, et à côté duquel est un escalier en bois qui conduit à une chambre à cheminée, grenier au-dessus, petite chambre froide au tiers de l'escalier, et à côté une écurie et un magasin; grand grenier sur le tout servant de magasin; devant ce corps de bâtiment, jardin clos de murs avec balustrade en bois et dans lequel se trouvent des latrines et un puits commun avec la maison Pinet; passage commun pour aller à la rue de la Fidélité.

Ainsi que le tout existait au moment de la vente, a été acquis par M. et M^{me} Berge, qui ont déclaré avoir parfaite connaissance des objets dont il s'agit.

Les précédents propriétaires sont, outre la venderesse, M^{me} veuve Roustaux: 1^o M. Charles Brière, et dame Jeanne-Françoise Bauduer, propriétaires à Saumur, père et mère de la venderesse, aujourd'hui décédés; 2^o M. Jean Bauduer, menuisier, et dame

Jeanne Hardouin, sa femme, demeurant à Saumur, père et mère de M^{me} Brière mère; 3^o Jean-Martin Bauduer, frère de ladite dame Brière, et dame Angélique-Marie Marchand, sa femme; 4^o M. Jacques Pain, pharmacien, et dame Henriette-Victoire Soudé, son épouse, demeurant à Saumur; 5^o Pierre Avrillon, serrurier et Renée Paterne, sa femme, demeurant à Saumur.

M. et M^{me} Berge ont eu la propriété des objets vendus à partir du jour de l'acte (vingt-trois décembre mil huit cent cinquante-trois), et la jouissance du vingt-cinq du même mois.

La vente a eu lieu à la charge par les acquéreurs, solidairement entre eux: de prendre les lieux vendus dans l'état où ils se trouvaient lors de l'entrée en jouissance; de souffrir les servitudes passives pouvant grever ladite maison, circonstances et dépendances; d'entretenir l'assurance contre l'incendie jusqu'à parfait paiement; d'entretenir et exécuter pour toute leur durée les baux pouvant exister; d'acquitter toutes les contributions à partir du premier janvier mil huit cent cinquante-quatre, de payer les frais et droits d'acte et ceux faits pour parvenir à la vente.

En outre, la vente dont il s'agit a été acceptée par M. et M^{me} Berge, moyennant la somme de dix mille francs qu'ils se sont obligés solidairement à payer à la venderesse ou aux créanciers inscrits, de la manière énoncée au contrat, avec intérêt à cinq pour cent à partir de Noël mil huit cent cinquante-trois, jusqu'à parfait paiement.

D'un autre acte reçu par ledit M^e Dion et son collègue, notaires à Saumur, le sept avril mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze du même mois, vol. 246, n^o 21,

Il appert que M. Charles Brière, ancien notaire, employé à l'administration du chemin de fer de Tours à Nantes et M^{me} Adèle Castille, son épouse, autorisée à cet effet, demeurant ensemble à Saumur, ont vendu, avec garantie solidaire de tous troubles et empêchements quelconques,

A M. Jules Brière, pharmacien et à M^{me} Emilie Quatrebœufs, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saumur, place de la Bilange,

Une maison, située à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, portant le n^o 37, composée: d'une grande boutique avec cheminée et un placard; une grande chambre derrière communiquant à une autre chambre à cheminée, donnant sur une cour dans laquelle sont un puits commun et des latrines; escalier et corridor communs. — Au premier palier, une grande chambre à cheminée, trois autres chambres, dont deux à cheminée. — Au deuxième palier, un vestibule commun, un corridor, trois chambres à cheminée et un cabinet. — Au troisième palier, un grand grenier où se trouvent un cabinet et une petite chambre à cheminée; le reste et en dessus est en grenier. — En un mot, les circonstances et dépendances de ladite maison, laquelle joint au levant les représentants Siclaire, au couchant la maison; par-devant, au nord, la rue, et par derrière, au midi, M. Berge.

Les précédents propriétaires de la maison dont il s'agit, sont, outre M. Charles Brière, vendeur: 1^o M. Char-

les Brière père, propriétaire et dame Jeanne-Françoise Bauduer, sa femme, demeurant à Saumur, y décédés, père et mère des parties contractantes; 2^o M. Pierre Avrillon, serrurier et dame Renée Paterne, son épouse, demeurant à Saumur.

L'entrée en jouissance a été fixée, ainsi que la propriété, à Noël dernier (vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-trois).

La vente a eu lieu à la charge par les acquéreurs, qui s'y sont solidairement obligés: 1^o de prendre la maison vendue dans l'état où elle se trouvait au jour de l'acte; 2^o de souffrir les servitudes passives; 3^o d'entretenir et exécuter les baux qui pouvaient exister; 3^o de continuer, pendant sa durée, l'assurance contre l'incendie; 4^o d'acquitter les impôts depuis le vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-trois; 5^o et de supporter les frais et coûts d'actes.

En outre, la vente a eu lieu moyennant la somme de onze mille francs de prix principal, que les acquéreurs ont payée comptant aux vendeurs.

Pour opérer la purge des hypothèques légales pouvant exister sur les biens ci-dessus désignés, une copie et un extrait desdits contrats ont été déposés au greffe du Tribunal civil de Saumur, conformément à l'art. 2194 du Code civil, et l'acte de dépôt qui en a été dressé par le greffier, le quatre mai mil huit cent cinquante-quatre, a été notifié par exploit de Dixmier, huissier à Saumur, du vingt du même mois:

1^o A M^{me} Adèle Castille, épouse de M. Charles Brière, employé à l'administration du chemin de fer de Tours à Nantes, demeurant à Saumur;

2^o A M^{me} Emilie Quatrebœufs, épouse de M. Jules Brière, pharmacien, demeurant aussi à Saumur;

3^o A M. Armand Rousteaux, boulangier, demeurant également à Saumur, — ce dernier au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Rousteaux-Brière, de Richelieu;

4^o Enfoi à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur;

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir du jour de cette notification, telles inscriptions d'hypothèques légales auxquelles pourraient avoir droit et lesdites dames Brière et les personnes que représentent M. Rousteaux-ès-noms, et M. le Procureur impérial, sous peine, ledit délai de deux mois expiré, de demeurer forclos et de voir les immeubles dont il s'agit passer entre les mains des acquéreurs, libres de toutes dettes et charges hypothécaires pour raison d'hypothèques légales non inscrites;

Et, en outre, avec déclaration à M. le Procureur impérial que ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus desdits acquéreurs, ceux-ci feraient publier ladite notification, dans les formes voulues par la loi, et conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur le vingt-quatre mai mil huit cent cinquante-quatre.

(267)

Signé: LECOY.

Etude de M^e JAHAN, avoué à Saumur.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le vingt mai mil huit cent cinquante-quatre, dûment enregistré, collationné et scellé, entre: dame Eugénie Babin, épouse de M. Ambroise-Balthazar-Ernest Gravier, ancien notaire, demeurant à Loudun, et ce dernier pour la validité, d'une part,

Par défaut, contre M. Etienne-Frédéric-Charles Babin, propriétaire, demeurant à Saumur, d'autre part, et sur les conclusions de M. le Procureur impérial,

Il appert:

Que mondit sieur Etienne-Frédéric-Charles Babin est et demeure interdit de la gestion et de l'administration de sa personne, de ses biens et affaires,

Et que mondit sieur Gravier, ancien notaire, demeurant à Loudun, a été nommé administrateur provisoire dudit interdit, pour prendre soin de sa personne et de ses biens jusqu'à ce qu'un tuteur puisse lui être régulièrement nommé et en attendant l'expiration des délais d'appel.

Pour extrait, certifié sincère et véritable du jugement sus-énoncé, par moi, avoué soussigné et de dame Eugénie Babin, épouse de mondit sieur Gravier, ayant poursuivi l'interdiction.

Signé: JAHAN,

(268)

Avoué-licencié.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 1^{er} juin 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, chez M. Guespin, cafetier à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 40, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel de son établissement.

Il sera vendu:

Plusieurs belles glaces, sept tables de marbre Saint-Anne, montées sur pieds en fonte, un très-beau billard et ses accessoires, un comptoir en acajou, dessus de marbre; un poêle garni en cuivre, dessus en marbre; une pendule, plateaux de tout genre en composition, argenterie, appareil de gaz, etc., etc.;

Lits garnis, commodes, tables, chaises, armoire, tabourets, guéridons, linge, bons vins rouge et blanc en bouteilles, bouteilles et fûts vides, fourneau en fonte et ses casseroles en cuivre, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (269)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, le samedi 9 juin 1854, à une heure,

Un Morceau de TERRE labourable,

Nommé le Champ-Bique, commune de Saint-Martin, contenant 16 ares 50 centiares, joignant M^{me} Hudault et le chemin. (270)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE,

UNE PROPRIÉTÉ, nommée Richetin,

Située commune de la Champenoise, arrondissement d'Issoudun, à 3 kilomètres du chemin de fer du Centre, d'un revenu net de 8,000 fr.

S'adresser à M^e DION. (271)

AVIS.

M. DECURE, voulant vendre ses marchandises de Porcelaine, de Cristaux et articles de fantaisie, prévient le public qu'il vendra à l'amiable et à très-bon compte. (272)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

A DONNER A RENTE OU A DONNER A FERME

Pour entrer en jouissance de suite,

Une petite PROPRIÉTÉ, appelée LA TUFFERIE, composée de bâtiments, cour, vastes caves et trois jardins, dont deux entièrement garnis de treillages neufs, peints à l'huile, et ayant de très-beaux arbres en rapport, principalement des pêchers, qui ont jusqu'à 8 mètres d'étendue sur des murs de 3 mètres d'élévation, qu'ils garnissent entièrement. Il y a aussi de très-beaux arbrichats et un bon carré d'asperges, le tout en rapport.

Cette propriété est située à Saumur, faubourg de Nantilly, près la rue qui conduit à Varrains, longe la rue de la Grande-Gaule-du-Loup depuis la maison de la M^{me} Lambert jusqu'à la propriété de M. Richard : et le tout contient environ 71 ares.

L'adjudication pour la vente aura lieu le mercredi 31 de ce mois, à deux heures après-midi, sur les lieux.

S'adresser à M. FOURNÉE-TURPIN, à Saumur, rue du Temple, n° 19, avec lequel on pourra traiter de gré à gré, ou à M. FOURNÉE-HUARD, place de l'Arche-Dorée, qui donnera les renseignements nécessaires. (273)

Rue du Portail-Louis, n° 39, à Saumur,

DELARUE,

Entrepoteur de Bière de Montmorillon, de Limonade gazeuse et Eau de Seltz,

Fait savoir que son entrepôt est totalement organisé et à la disposition des personnes qui voudront lui accorder leur confiance.

La vente se fait en fûts et en cruchons, rendus à domicile.

Il s'occupe aussi d'assurances contre l'incendie, pour une compagnie mutuelle, La Prudence. (122)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE GRANDE PRAIRIE,

A DEUX HERBES,

Contenant 11 hectares 20 ares 30 centiares, entourée de clôtures, située dans la prée de Bron, près des moulins de Rimodan, commune du Coudray-Macouard.

S'adresser à M. de CHARNIÈRES, au château de Preuil, par Doué-la-Fontaine;

Où à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (257)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

A VENDRE

En détail

1^o JARDIN, rue du Champ-de-Foire, par lots, à la volonté des acquéreurs, en prenant à la suite de MM. Moyet et Gasnault;

2^o MAISON, à la Pierre-Couverte, occupée par Alexandre Rebeilleau;

3^o CLOS de 49 ares 50 centiares, au même lieu;

4^o Et deux petites MAISONS, dans le bourg de Bagneux.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. Il y aura toutes facilités pour les paiements. (226)

A LOUER

Pour la St-Jean 1854.

MAISON et JARDINS, montée du Fort.

S'adresser à M. NUSSARD. (172)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, appartenant à M. Pineau, pompier, qui l'occupe, et consistant en magasin et chambre derrière au rez-de-chaussée, deux chambres au 1^{er} étage, deux chambres au second étage, une autre chambre et deux greniers; cour, petit bâtiment à trois étages, dans la cour; deux caves, pompe et lieux d'aisances. — Cette maison joint au nord la maison de M^{me} veuve Pineau, occupée par M. Randonin, au midi la maison de M. Bedon, au levant la rue d'Orléans, au couchant la rue Daillé.

2^o Le FONDS DE COMMERCE de M. PINEAU, POMPIER-MÉCANICIEN.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Une MAISON, sise à Saumur, place St-Nicolas, n° 20, dépendant de la propriété de M. de Charnières.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} VIELLE, qui y demeure, et, pour traiter, à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (259)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 11 juin 1854, à midi, en l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Une MAISON, sise à Saint-Florent, Grande Rue, en face de la Mairie, avec jardin de 5 ares 50 centiares, ayant vue sur le Thouet.

S'adresser, à Saint-Florent, à M^{me} DUFOUR, propriétaire de la maison, Et audit M^e CHASLE, notaire. (260)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Varrains,

Maison de maître, vastes caves, deux pressoirs, cours, jardin et clos entourés de murs, espaliers.

Contenance totale, 1 hectare 33 ares.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (262)

A VENDRE

LA FERME DE LA MOTTE

Située commune d'Allonnes, à 8 kilomètres de Saumur, ayant appartenue à M. Chambon.

S'adresser à M^e JAHAN, avoué, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (261)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1855,

LA FERME

DE LA

Grande-Croix-de-la-Voûte,

Située commune de Saint-Lambert,

Actuellement exploitée par le sieur Hallouin.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (258)

A LOUER

UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

La Compagnie M. SALOMON, d'Angers, quai Royal, 36, représentée à Saumur par M. PINEAU fils aîné, commissionnaire, rue d'Orléans, 35, continue à faire remplacer les jeunes gens de la classe de 1853. (213)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHATS

DE PAILLE ET D'AVOINE.

Le samedi 3 juin 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (230)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

La MAISON où est exploité l'Hôtel-du-Lion-d'Or, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 41, ayant une sortie sur la rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (266)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude M^e CHASLE, notaire Saumur, le dimanche 28 mai 1854, à midi.

1^o DEUX MOULINS A EAU, situés à Saint-Florent à un kilomètre de Saumur, sur la rivière du Thouet : deux roues, deux paires de meules, vastes bâtiments et caves, cours et jardin; force motrice suffisante pour 8 paires de meules et pouvant s'appliquer à tous autres établissements industriels ou usines quelconques;

2^o DEUX MOULINS A VENT, situés au même lieu, avec leurs accessoires;

3^o Et 33 ares de pré, à côté des moulins à eau.

S'adresser, pour visiter les objets à vendre, et pour traiter :

Aux Moulins de Saint-Florent, à M. LADUBAY, meunier, qui en est propriétaire;

Et à Saumur, audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (253)

A VENDRE

Une VOITURE NEUVE, à quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Une MAISON GARNIE ou NON GARNIE, sise rue Traversière n° 3.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

OEUVRES DE L'EMPEREUR NAPOLEON III

Cette publication est unique dans l'histoire littéraire. C'est la première fois qu'un peuple est appelé à apprécier, en même temps dans la personne du Prince qui le gouverne l'homme d'action et l'écrivain.

Riches de pensées fortes et profondes, les Œuvres de Napoléon III s'adressent à toutes les intelligences : aux fonctionnaires publics comme aux gens du monde, aux magistrats comme à l'armée, aux hommes qui croient à l'avenir comme à ceux qui n'ont foi qu'au passé.

Elles ont leur place marquée dans toutes les communes de France, dans toutes les Mairies. Partout où se trouve le buste de l'Empereur doivent aussi se trouver ses écrits. Les 8 millions d'électeurs qui l'ont porté au trône consulteront, et, en y puisant une connaissance plus intime de son génie, ils s'applaudiront une fois de plus de lui avoir donné leurs suffrages.

Les Œuvres de Napoléon III formeront 4 volumes impérial in-8, magnifiquement imprimés sur papier vélin.

Une Souscription est ouverte pour recueillir les noms des personnes qui voudront prendre part à cette nouvelle manifestation populaire, qui ne sera pas un des moindres titres de gloire de Napoléon III.

Le prix de Souscription est de 40 francs, ou 50 francs franco, pour les 4 volumes.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné..... demeurant à..... déclare souscrire à..... exemplaire des Œuvres de Napoléon III, 4 volumes impérial in-8.

La date

La Signature du Souscripteur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné